



Référentiel de diplôme

Baccalauréat professionnel

“Conduite et gestion
d’une entreprise du secteur
canin et félin”



Photo couverture : élevage chiens et chats
Source: EPL les Combrailles

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Conduite et gestion d’une entreprise
du secteur canin et félin”

Sommaire



Référentiel professionnel	1
Le contexte de l’emploi visé	3
Fiche descriptive d’activités	7
Situations professionnelles significatives.....	11
Référentiel de certification.....	13
Liste des capacités attestées par le diplôme	15
Tableaux des épreuves	17
Modalités d’évaluation	19
Référentiel de formation	21
Présentation et architecture de formation	23
Formation à caractère professionnel	25
Modules de formation	27
Les unités de formation.....	33
Siglier	61

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Conduite et gestion d’une entreprise
du secteur canin et félin”

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du baccalauréat professionnel spécialité “Conduite et gestion d’une entreprise du secteur canin et félin” décrit les emplois de niveau IV de salarié et de chef d’entreprise dans le secteur de l’élevage du chien et du chat.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première fournit un ensemble d’informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d’activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1- Organisation du secteur de l'élevage de chiens et de chats en France

“On entend par élevage de chiens ou de chats, l'activité consistant à détenir des femelles reproductrices et donnant lieu à la vente d'au moins deux portées par an”¹.

D'un point de vue de la typologie des élevages, il y a lieu de distinguer ceux qui sont en activité principale et ceux qui sont en activité secondaire.

Il existe deux profils de structures professionnelles d'élevage parmi ceux qui sont en activité principale :

- les élevages produisant jusqu'à environ 100 chiots par an et conduisant des activités connexes. Les éleveurs sont alors souvent des sélectionneurs, leur travail porte sur l'amélioration de caractères morphologiques et de tempérament, et sur la réduction de tares héréditaires. Pour continuer à produire des chiots inscrits au Livre des Origines Français, tout en assumant les contraintes qui en découlent, ils sont dans l'obligation de développer d'autres activités, en général des prestations de service comme l'éducation canine, le dressage pour la chasse, la pension, le toilettage... Leur objectif est de finaliser la vente de leurs chiots; ils refusent de les vendre en animalerie. Cette vente directe permet la rencontre entre le producteur et le futur acquéreur et s'effectue en général dans un climat plutôt familial.
- les élevages produisant plus de 200 chiots par an : ces structures ne font que de la production de chiots LOF ou non LOF. Ces éleveurs n'ont pas d'activités connexes. La vente des chiots se fait selon deux modalités : certains préfèrent la vente directe alors que d'autres délèguent la vente aux animaleries.

Trois activités sont liées à la conduite et à la gestion d'un élevage canin-félin :

- la production et l'élevage,
- la commercialisation et la vente,
- la prestation de services.

1.2- Une activité d'élevage structurée

Longtemps confiné dans l'amateurisme et lié à une image d'éleveurs avant tout passionnés par une race, l'élevage du chien et du chat change aujourd'hui, pour devenir un secteur conduit par de vrais professionnels : l'actualisation de la réglementation de cet élevage, une volonté forte de tous les acteurs pour acquérir un statut professionnel, ainsi que la mise en place de formations diplômantes, témoignent de cette évolution.

Ce phénomène de société se traduit, depuis quelques années déjà et de manière de plus en plus marquée actuellement, par un professionnalisme croissant des éleveurs. Ce phénomène s'accélère et les jeunes souhaitent s'installer de plus en plus rapidement : le cliché du parcours mettant en avant la passion avec une première étape “amateur” limitée à quelques portées de chiots et suivi, ultérieurement, par une installation professionnelle, ne reflète plus la réalité. Les jeunes éleveurs ont des projets professionnels précoces, ils cherchent à être reconnus comme des professionnels compétents, au même titre qu'un autre producteur du secteur agricole. Cette nouvelle image de l'éleveur établit d'autres relations avec les clients et les fournisseurs. Elle permet à l'éleveur de présenter et de négocier son projet professionnel, auprès d'une banque, d'une Chambre d'agriculture, comme tout autre professionnel. Cette volonté est largement appuyée par la profession et les acteurs de la formation.

La production de chiens et/ou de chats est bien une affaire de passion : chaque producteur est souvent l'expert d'une ou de deux races, mais ce ne seront pas celles-ci qui lui permettront de vivre de son entreprise. Par contre, il sera reconnu comme expert dans le réseau d'acteurs de ces races (notoriété d'éleveur, jurys, concours...). S'ajoutent alors à l'entreprise, des productions de races d'animaux qui se “vendent” : cette production est soumise à des effets aléatoires de mode.

Enfin, pour bien cerner les activités du producteur actuel, il est important de préciser qu'au vu du coût de production d'un animal et pour lequel certaines dépenses sont incompressibles (alimentation, soins...), la production seule n'assure pas toujours la viabilité de l'entreprise. Dans ce cas, le producteur de chien et/ou de chat peut être conduit à proposer un ensemble de services associés (pension, dressage...).

Dans le cas de la production de chats, la professionnalisation de l'élevage est moins avancée, il y a peu d'élevages professionnels ; il s'agit dans la grande majorité des cas de petits élevages familiaux.

1.3- Une activité d'élevage réglementée

La réglementation mise en place a pour but de moraliser et d'organiser le secteur canin et félin en visant la protection des animaux.

La réglementation relative aux élevages de chiens

La réglementation liée à l'installation d'un élevage de chiens varie avec la taille de cet élevage : petit élevage, moyen élevage et grand élevage.

Le petit élevage (qui correspond à moins de dix chiens sevrés) entre dans la catégorie des installations non classées et doit satisfaire aux obligations de respect de règles élémentaires comme celles du bon voisinage.

L'installation d'un élevage de taille moyenne (entre dix et cinquante chiens sevrés) fait partie des installations classées soumises à déclarations. Les formalités à accomplir sont régies par des mesures publiées par arrêté préfectoral (éloignement des zones d'habitation, nature et volume des activités, conditions d'utilisation, épuration des eaux résiduaires...).

Le grand élevage (au-delà de cinquante chiens sevrés) relève du régime des installations classées et est soumis à autorisation. L'autorisation est donnée après une étude d'impact, une enquête publique et après avis d'experts. La procédure d'ouverture de telles installations peut être longue et complexe.

La protection des animaux de compagnie

Les éleveurs de chiens et de chats doivent respecter les réglementations concernant la protection animale¹ avec des exigences sur les conditions d'hébergement et les soins minimaux à fournir aux animaux (obligation légale en cas de mortalité, rejet des eaux usées...).

Le "certificat de capacité"² requis pour les personnes qui exercent des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques est délivré par le préfet du département d'exercice sur avis de la direction départementale en charge de la protection des populations³. Son rôle est de contribuer à normaliser les activités liées à l'animal de compagnie et à son commerce.

La protection des animaux de compagnie a fait l'objet d'un décret en 2008⁴ concrétisant la mise en œuvre de mesures annoncées dans le cadre des rencontres "animal et société". Ce texte réglementaire encadre la commercialisation des animaux de compagnie et améliore l'information du consommateur.

1.4- La commercialisation et la vente

Le marché français

La statistique agricole ne traite pas spécifiquement le secteur de l'élevage du chien et du chat. La consultation des fichiers par code d'activité, code APE, permet seulement d'aboutir à un ensemble d'élevages spécialisés regroupant les animaux de compagnie avec des élevages spécifiques comme celui des cailles, des pigeons, des animaux de laboratoire, des lapins...

Le secteur de l'élevage du chien et du chat est de petite taille par rapport au secteur de l'élevage des animaux de rente. Néanmoins, il revêt une grande importance sociétale : il existe en France, un véritable engouement pour le chien et le chat.

La moitié des foyers⁵ français possèdent au moins un animal familier, un chiffre presque inchangé depuis 1993. Dans 45% des cas, il s'agit d'un chat ou d'un chien. Malgré l'arrivée des nouveaux animaux de compagnie (NAC), ces deux espèces restent à la tête du palmarès.

Ce phénomène de société induit une professionnalisation croissante des acteurs de ce secteur et conduit à l'ouverture de nouveaux marchés.

Le marché de l'animal de compagnie (16 millions de chiens et de chats) englobe, hors vente d'animaux, les aliments (81%), les produits d'hygiène et d'accessoires divers, sans oublier les multiples services (toiletage, soins, dressage...).

Le marché français du chien avoisine les 9 millions d'animaux (soit la population canine la plus importante d'Europe) et s'enrichit de 900 000 chiots chaque année.

Les animaux sont répartis en trois catégories :

- 1- les chiens dits "de race", ce sont ceux inscrits au Livre des Origines Français (LOF),
- 2- les chiens répertoriés comme "types raciaux" qui n'ont que l'apparence du chien de race,
- 3- les chiens dits "bâtards" issus du croisement entre deux races différentes, voire de races indéterminées.

La Société Centrale Canine (SCC), qui a pour mission la tenue du livre de généalogie et la délivrance des certificats de filiation, inscrit annuellement plus de 150 000 chiens dans le LOF. La SCC a pour objectifs : l'amélioration et la promotion des races canines par l'orientation de la sélection génétique, l'information et l'éducation des éleveurs propriétaires, la communication sur les chiens de races en France.

Le marché du chat, plus difficile à quantifier, est estimé comme étant du même ordre de grandeur que le chien. Ce marché connaît une progression très marquée ces dernières années.

La vente et la commercialisation

La vente étant indissociable de la production, le producteur devra également maîtriser les aspects commerciaux.

Les clientèles du marché du chien et du marché du chat sont différentes et n'ont pas les mêmes attentes. La clientèle du chat est plus exigeante.

Il existe 2 circuits de commercialisation des chiens et des chats :

- la vente directe : l'acquéreur potentiel consacre un temps important à la prospection. Aujourd'hui particulièrement avec Internet, l'e-commerce est un outil essentiel et un bon site présentera plus les installations que des clichés d'animaux. L'acquéreur n'hésite pas à faire un long déplacement pour trouver l'animal de compagnie qui réponde à ses attentes et la notoriété de l'éleveur est un élément important dans son choix,
- les autres circuits de distribution : création d'enseignes commerciales type animalerie ou jardinerie. Ces enseignes s'attachent à proposer une offre large ainsi qu'un environnement de l'offre performant, grâce principalement à l'implantation des magasins, à la présentation des produits, au conseil apporté à la clientèle et à la commodité des heures d'ouverture.

1.5- La prestation de services

Ce secteur de l'élevage du chien et du chat génère d'importantes activités économiques de services :

- soins et toilette des animaux
- dressage
- pension et garde

Il s'inscrit dans le marché plus vaste de l'animal de compagnie qui englobe les ventes d'aliments, de produits d'hygiène et les accessoires divers.

2- Les emplois visés par le diplôme

Le baccalauréat professionnel spécialité "conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin" est un diplôme de niveau IV préparant au métier d'éleveur.

2.1- Les différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises

Le ROME (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois) définit l'activité d'élevage canin et félin dans la fiche : A 1408 Elevage d'animaux sauvages ou de compagnie

Les types d'emplois accessibles sont :

- Salarié responsable d'élevage canin-félin
- Chef d'entreprise

2.2- Finalités des emplois ou des postes occupés

L'éleveur canin ou félin exerce son activité au sein d'une entreprise qui vise la production d'animaux de compagnie, des chiens et/ou des chats, destinés à la vente.

Il peut être le chef de l'entreprise ou le responsable de l'élevage.

Dans tous les cas, il effectue les tâches liées fondamentalement à un élevage : s'occuper des animaux, les nourrir, les surveiller, les soigner, pratiquer l'éducation de base, nettoyer et entretenir les bâtiments.

A cette fonction de production s'ajoute celle de la vente qui va de l'accueil de la clientèle jusqu'à la conclusion de la vente.

S'il est le chef de son entreprise, l'éleveur effectue en plus de son travail technique de production, l'ensemble des tâches relevant de la fonction de chef d'entreprise. Celles-ci recouvrent la gestion de l'information, la communication, le pilotage de l'entreprise, le management du personnel éventuellement, la gestion économique et financière, la gestion du travail, la gestion des fournitures...

Pour répondre au mieux à l'évolution des attentes des propriétaires de chiens et de chats, l'éleveur propose également des prestations de services comme le toilettage, le

dressage, l'éducation, la pension, la vente d'accessoires, etc. Cette activité complémentaire est parfois indispensable pour assurer la réussite économique de l'entreprise.

2.3- Conditions d'exercice

L'éleveur canin ou félin, travaille seul ou avec des salariés, dans des locaux adaptés à l'élevage et conformes à la réglementation.

Certaines conditions doivent impérativement être requises pour exercer ce métier, notamment, ne pas être repoussé par les différentes contraintes de l'élevage, posséder une indéniable assurance vis-à-vis des chiens ou des chats et avoir un sens de la commercialisation.

L'activité implique de se conformer à des règles sanitaires strictes et de supporter des activités prolongées à l'extérieur (froid, humidité, canicule...), en toutes saisons et durant le week-end. Le travail est physique, polyvalent et le port de charges lourdes est fréquent. Il faut rappeler certaines réalités des conditions de travail : odeur, bruit, présence d'excréments, etc. Cet emploi se caractérise également par des activités répétitives à des pas de temps différents : répétition quotidienne (nettoyage, alimentation...), répétition variable (mise bas...) et saisonnière.

Le métier est caractérisé par une relation au "vivan" animal, il est indispensable d'avoir un bon contact avec les animaux et de respecter les règles liées à leur bien-être.

Il est rappelé que la loi du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux dans le chapitre II "De la vente et de la détention des animaux de compagnie" (article 13) a institué un certificat de capacité. Ainsi, il est nécessaire de détenir ce certificat de capacité pour exercer le métier d'éleveur : "[...] L'élevage, l'exercice à titre commercial des activités de vente [...] ne peuvent s'exercer que si au moins une personne en contact direct avec les animaux, possède un certificat de capacité attestant des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie".

3- Le degré de responsabilité et d'autonomie

3.1- Autonomie et responsabilité

Situation du salarié responsable d'élevage

Le salarié est chargé de la bonne conduite de l'élevage et assure l'ensemble des travaux réalisés dans le respect des consignes et selon les réglementations en vigueur.

Par délégation de son employeur, il peut avoir la maîtrise complète de l'atelier de production ainsi que du matériel et des bâtiments ; il est à ce titre, responsable d'élevage. Le salarié peut également être amené à remplacer temporairement le chef d'entreprise.

Situation du chef d'entreprise

Le chef d'entreprise assume l'ensemble des responsabilités relatives :

- aux résultats de son entreprise et à l'atteinte des objectifs techniques, économiques et financiers,
- au respect du "Code du travail" et du "Code rural et de la pêche maritime" et de toutes les réglementations et recommandations liées à la sécurité au travail pour lui-même, ses salariés, apprentis, stagiaires, ainsi que celles qui sont liées à l'accueil de public sur son entreprise,
- au respect des réglementations liées à la préservation des ressources naturelles, à la gestion des déchets, à la santé des consommateurs et au bien-être animal,
- au respect des clauses de tous les types de contrats ou cahier des charges dans lesquels il a engagé sa signature.

Il travaille souvent seul et doit être en mesure de réagir à des aléas tels que les maladies des animaux, leur stress ou des pannes techniques diverses.

Pour minimiser les conséquences économiques graves, de nombreux éleveurs font de plus en plus appel, soit à des services vétérinaires, soit à un encadrement technique proposé par une entreprise productrice d'aliments pour chiens et chats.

En matière d'autonomie, le chef d'entreprise exerce la sienne dans le cadre de la réglementation et le cas échéant, des chartes professionnelles.

4- Les évolutions possibles dans et hors de l'emploi

4.1- Évolution dans l'emploi

Avec l'expérience, un salarié peut se voir déléguer la conduite et la gestion technico-économique d'un élevage en toute autonomie ; il devient alors gérant ou régisseur. Seules les fonctions liées au pilotage restent alors du ressort du responsable : choix de commercialisation, gestion juridique et patrimoniale, orientations techniques, économiques et financières...

Le titulaire du diplôme, salarié responsable d'élevage, peut devenir chef d'entreprise.

Le chef d'entreprise peut s'engager dans une évolution significative de ses installations (agrandissement des structures ou élargissement de l'éventail des espèces élevées ou prestation de services connexes). De fait, il peut devenir manager d'une équipe de salariés.

4.2- Évolution hors de l'emploi

Par une formation complémentaire, l'éleveur peut s'insérer dans une structure dans le même champ professionnel mais aux activités différentes telles que les entreprises de vente d'aliments pour animaux, les organisations professionnelles etc.

Il peut aussi s'orienter vers d'autres métiers proches :

- éducateur comportementaliste
- dresseur
- technicien-conseil pour la vente en animalerie
- éleveur d'une autre espèce.

L'évolution dans et hors du métier reste limitée.

- 1- Loi 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux
- 2- Arrêté du 20 juillet 2001 relatif à la liste des diplômes, titres et certificats requis pour les personnes qui exercent des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques
- 3- DDPP ou DDCSPP
- 4- Décret 2008-871 du 28 août 2008
- 5- D'après l'étude FACCO/Sofres 2002 : 52,1% in Thèse de Mathilde MARIE soutenue en 2005 - Etat des lieux de l'élevage canin : fondements, actualités, recueil d'opinions

La fiche descriptive d'activités dresse la liste de l'ensemble des activités observées, obtenue par compilation des activités exercées par plusieurs responsables d'entreprise ou salariés, dans des situations d'emplois qui peuvent être différentes. Ainsi la FDA ne décrit pas un "emploi" tel que l'on peut l'observer dans une organisation en particulier, mais plutôt de manière générique dans un ensemble d'organisations.

Ces activités, exercées en tant que chef d'entreprise ou en tant que salarié, sont regroupées en grandes fonctions. Elles sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme.

Fiche descriptive d'activités (FDA)

1- Recherche, collecte et trie toutes les informations utiles à la mise en œuvre et au développement des activités

1.1- Recherche et collecte des informations dans les domaines relatifs :

- aux réglementations s'appliquant à l'élevage et à ses activités
- au cadre juridique et fiscal
- à l'organisation commerciale
- aux champs techniques et scientifiques
- à la sécurité et à la santé au travail

1.2- Repère les différentes échelles de territoire dans lesquelles s'inscrivent les activités de son entreprise :

- les acteurs et les instances, ainsi que les différents niveaux de compétences territoriales
- les potentialités offertes en termes de débouchés et d'actions collectives (salons, expositions...)

1.3- Procède à la collecte de données relatives au fonctionnement de son entreprise et les enregistre sur des supports prévus à cet effet :

- données réglementaires (registre d'entrée et de sortie des animaux ; registre de suivi sanitaire...)
- données comptables (factures, chèques...)
- données commerciales (fichier client, relevé des ventes, inventaires...)
- données techniques (rations alimentaires, résultats de reproduction, relevé des paramètres d'ambiance, temps de travaux...)

1.4- Organise l'information en fonction de ses utilisations futures

- 1.4.1- classe, organise, hiérarchise et archive
- 1.4.2- enregistre les informations pertinentes
- 1.4.3- identifie la source et vérifie la fiabilité de l'information
- 1.4.4- utilise les outils et supports de transfert et de traitement (TIC, Presse, Internet ...)

1.5- Met à profit de multiples sources d'information ou d'appui

- 1.5.1- participe à des groupes de réflexion, des échanges entre pairs...
- 1.5.2- fait appel à des structures d'appui et de conseil
- 1.5.3- participe à des formations, des démonstrations, des journées techniques ...

2- Communique en interne et en externe

2.1- Est à l'écoute des attentes des propriétaires de chiens et de chats et d'une manière générale de la société, en matière de :

- rôle et fonction de l'animal de compagnie
- protection animale

2.2- Contribue à informer le grand public :

- sur le métier d'éleveur de chiens et de chats
- sur les pratiques d'élevage
- sur le comportement et l'éducation de l'animal de compagnie

2.3- Produit et diffuse des informations relatives à l'entreprise, à destination :

- de ses salariés et associés
- des tiers de l'entreprise, fournisseurs et prestataires ...
- des propriétaires d'animaux de compagnie (traçabilité, signes officiels de qualité ...)
- des clients potentiels (présentation de son entreprise et des services associés selon différentes modalités : site internet, supports divers...)
- de l'État et de ses services dans le cadre des formalités réglementaires
- d'éventuels autres acteurs du territoire

2.4- Situe la place de son activité dans le fonctionnement général de l'élevage et dans l'organisation de la cynologie et de la félinophilie en France et à l'étranger

2.5- Met en œuvre des conditions de dialogue favorables à l'écoute mutuelle et aux relations de confiance :

- avec ses associés et ses salariés
- avec ses clients et les autres partenaires de l'entreprise
- avec le voisinage et les autres usagers de l'espace rural

2.6- Est en relation avec les structures locales, sociales, culturelles, économiques, professionnelles, administratives, et peut participer à leur fonctionnement

2.7- Peut mettre en œuvre des actions de communication et de promotion en vue de la commercialisation de ses animaux, ainsi que de ses services, en langue française ou étrangère le cas échéant

3- Choisit un système d'exploitation cohérent et durable et en assure le pilotage

3.1- Mobilise les informations et les ressources utiles pour raisonner sa stratégie d'entreprise

3.2- Définit des orientations

3.2.1- choisit son mode d'élevage et éventuellement des activités de services associées

3.2.2- évalue les contraintes et potentialités externes : réglementaires, climatiques, environnementales, socioéconomiques, administratives...

3.2.3- confronte les orientations visées avec ses choix et avec les possibilités de son système d'exploitation

3.2.4- recherche le meilleur compromis entre les orientations souhaitables et sa capacité à les mettre en œuvre

3.3- Choisit des stratégies de commercialisation sur le marché local, national et international

3.3.1- identifie ses débouchés : salon, animalerie, vente directe au particulier...

3.3.2- peut s'insérer dans des circuits de distribution adaptés

3.3.3- ajuste son système de production et d'organisation du travail au(x) circuit(s) de distribution choisi(s)

3.4- Agence et combine :

- les facteurs de production : capital, travail, compétences ...
- les diverses fonctions de l'entreprise du secteur cain et/ou félin : organisation, communication, commercialisation, production...
- les options fiscales et juridiques : régime d'imposition, statut juridique des personnes et de l'entreprise

3.5- Réalise un diagnostic à certaines étapes de son parcours :

- en phase d'installation
- en phase d'agrandissement, d'investissement ou de réorientation
- en préparation à la transmission de son entreprise

3.6- Prend des décisions

3.6.1- décide des investissements

3.6.2- définit sa stratégie d'approvisionnement ou choisit ses fournisseurs

3.6.3- prévoit éventuellement une embauche de personnel

3.6.4- s'engage dans des démarches de qualité

3.6.5- décide des mesures de prévention des risques professionnels à mettre en place

3.7- Anticipe des évolutions dans un contexte fluctuant

3.7.1- analyse les évolutions en cours et teste des hypothèses

3.7.2- met en œuvre les réajustements nécessaires pour "garder le cap" à partir d'indicateurs pertinents

3.8- Tire les enseignements de réussites et d'échecs vécus ou observés et les transfère pour adapter sa stratégie

3.9- Peut être amené à tester ou expérimenter de nouvelles pratiques ou de nouvelles méthodes individuellement ou collectivement

3.10- S'implique et/ou prend des responsabilités dans des organisations collectives pour défendre les intérêts collectifs en respectant l'intérêt général et pour trouver de nouvelles marges de manœuvre dans un environnement donné

4- Assure la gestion économique et financière de l'entreprise

4.1- Etablit ou fait établir les documents comptables de l'entreprise : compte de résultat, bilan et annexes

4.2- Analyse les résultats au regard de ses objectifs et finalités : calcul de ratios, d'indicateurs, de marges ...

4.3- Met en œuvre le suivi de trésorerie : budget de trésorerie

4.4- Décide des réajustements nécessaires dans les domaines technique, économique, commercial et dans l'organisation du travail pour atteindre ses objectifs

4.5- Raisonne le choix du type d'investissement en fonction de ses objectifs et de ses contraintes

4.5.1- chiffre le coût d'utilisation

4.5.2- situe le seuil de rentabilité

4.5.3- étudie les possibilités de financement et leurs incidences fiscales, juridiques et sociales

4.5.4- évalue les risques

4.6- Etablit des prévisions

4.6.1- fait des simulations

4.6.2- mobilise des outils adaptés : budgets partiels, études prévisionnelles, échéanciers ...

4.6.3- élabore un plan d'approvisionnements

5- Gère, coordonne et anime l'équipe de travail nécessaire à l'entreprise

5.1- Assure pour lui-même et pour ses salariés des conditions de sécurité et de confort au travail

5.1.1- aménage les locaux et agence les équipements de façon fonctionnelle

5.1.2- entretient les bâtiments et les locaux pour en sécuriser l'utilisation

5.1.3- assure l'entretien et la maintenance des équipements et des matériels selon les recommandations des constructeurs

5.1.4- évalue les risques liés à leur utilisation et prend les mesures de prévention nécessaires

5.2- Organise le travail

5.2.1- évalue et mesure les temps de travaux

5.2.2- établit les plannings

5.2.3- répartit les tâches et les responsabilités

5.2.4- prépare et organise les chantiers

5.2.5- mesure la productivité du travail et procède si besoin à des ajustements

5.2.6- veille au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement

5.3- Gère et anime les ressources humaines

5.3.1- évalue la main d'œuvre disponible

5.3.2- mobilise la main d'œuvre en interne et en externe

5.3.3- établit les contrats de travail dans le respect de la législation et s'appuie, le cas échéant, sur les compétences d'organismes spécialisés

5.3.4- recherche l'ajustement des compétences :

- en évaluant les écarts entre les compétences disponibles et les compétences requises
- en envisageant l'acquisition des compétences manquantes
- en entreprenant des démarches de professionnalisation pour lui-même, ses associés, ses salariés comme la formation continue tout au long de la vie, les visites, les groupes d'échanges, les conseils

5.3.5- Entrepren des démarches de recrutement et sollicite, le cas échéant, l'aide d'organismes spécialisés

5.4- Encadre les salariés, stagiaires et apprentis

6- Met en œuvre la conduite technico-économique de son élevage

6.1- Surveille et apprécie l'état d'un animal et réagit en cas d'urgence

6.1.1- identifie l'animal à partir de son apparence extérieure et de son système d'identification (race et sexe)

6.1.2- apprécie les attitudes comportementales de l'animal

6.1.3- observe son état physiologique et sanitaire

6.1.4- repère les caractéristiques d'un animal ou d'un groupe d'animaux en vue de leurs utilisations possibles

6.1.5- approche, contient, déplace un animal ou un groupe d'animaux sans causer de perturbations

6.1.6- manipule un animal, réalise les opérations de contrôle (mâchoires, présence ou absence de testicules...), musèle, pèse

6.1.7- réagit à une situation imprévue ou anormale, adapte son mode de conduite en fonction d'un aléa (réaction d'un animal, dérèglement de matériel...)

6.2- Gère les différentes opérations ou techniques liées à l'élevage du chien ou du chat dans un souci de qualité et de respect du bien-être animal

6.2.1- élabore une stratégie alimentaire pour les différents groupes d'animaux :

- choisit un mode d'alimentation et sélectionne une gamme d'aliments
- établit un plan de rationnement adapté
- veille au respect des règles d'hygiène lors du stockage, de la préparation et de la distribution des aliments

6.2.2- gère les différentes phases du cycle de reproduction :

- organise la réforme et le renouvellement des reproducteurs
- définit le planning de reproduction selon les objectifs de l'élevage
- établit les plans d'accouplement
- repère les périodes de chaleur et surveille les saillies
- assure le suivi des gestations
- assure le suivi des mises bas et repère les cas qui nécessitent l'assistance du vétérinaire
- organise et contrôle le suivi des chiots ou des chatons et leur socialisation
- assure le suivi du sevrage des chiots ou des chatons
- réalise les formalités relatives à l'identification et à la filiation des animaux

6.2.3- gère l'hygiène et la santé d'un chien ou d'un chat ou d'un groupe de chiens et de chats :

- supervise les opérations quotidiennes de nettoyage et de désinfection des locaux

- repère un animal ayant un comportement inhabituel
- établit, en collaboration avec un vétérinaire, un règlement sanitaire régissant les conditions d'exercice de l'activité afin de préserver la santé et l'hygiène du personnel ainsi que le bien-être des animaux

- réalise les interventions liées à la prévention, au maintien ou au rétablissement de l'état sanitaire du cheptel selon les prescriptions du vétérinaire

- s'assure des conditions d'ambiance et d'environnement du groupe de chiens ou de chats dans un souci d'hygiène et de sécurité, dans le respect du bien-être animal et réagit en cas de dysfonctionnement

6.2.4- élabore les opérations de suivi, de gestion et de promotion de l'élevage :

- transcrit les données nécessaires au suivi technique de l'élevage

- transcrit les données nécessaires à la tenue du registre d'entrée et de sortie des animaux et de celui de suivi sanitaire et de santé des animaux

- prépare un chien ou un chat pour la vente ou pour un concours

- prépare et assure le transport des animaux dans le respect de la législation

- présente les animaux aux séances de confirmation, exposition ou concours

- accueille la clientèle sur place

6.2.5- utilise et entretient les équipements et matériels nécessaires à la conduite de l'élevage et à l'entretien des locaux, installations et abords, dans le respect des normes et de la réglementation en vigueur :

- utilise les matériels et équipements nécessaires à la conservation et la préparation des aliments

- utilise les matériels nécessaires à l'entretien des installations (nettoyage, désinfection) et des abords

- effectue les opérations d'entretien des installations et participe à des travaux d'aménagement de l'entreprise

6.2.6- met en œuvre les opérations techniques liées à la socialisation des chiens et des chats et à l'éducation des chiens, dans le respect du bien-être animal :

- procède à l'enrichissement du milieu de vie des chiots ou des chatons

- met en œuvre des exercices de socialisation

- met en œuvre des exercices d'éducation de base

- prépare les chiens ou les chats pour la vente

6.2.7- maintient en condition un chien ou un groupe de chiens dressés

6.2.8- met en œuvre des exercices spécialisés de maintien en condition

6.2.9- peut préparer les animaux en vue d'une exposition

7- Assure la vente des animaux

7.1- Suit l'évolution des exigences des clients pour ajuster son offre

7.2- Accueille le client

7.3- Vérifie l'aptitude du client à accueillir les animaux

7.4- Écoute, oriente et conseille le client

7.5- Peut être amené à s'entretenir avec une clientèle étrangère

7.6- Propose une solution aux attentes identifiées

7.7- Conclut la vente

7.8- Effectue les opérations techniques spécifiques lors de la vente d'animaux

7.9- Délivre des informations liées à l'alimentation, la reproduction, les soins, l'hygiène, la prophylaxie

7.10- Favorise la traçabilité des animaux produits dans son élevage

8- Peut mettre en œuvre une ou des activités de services liées à l'élevage du chien et du chat

8.1- Repère les besoins en services en tenant compte de la demande de la clientèle potentielle

8.2- Conçoit l'offre de services

8.3- Aménage, agence et/ou adapte les bâtiments, équipements et matériels nécessaires à l'exercice de l'activité

8.4- Sollicite les agréments et effectue les déclarations requises par l'exercice de l'activité

8.5- Respecte la réglementation fiscale

8.6- Peut être amené à s'intégrer dans un réseau pour structurer son offre

8.7- Met en œuvre un suivi technico-économique de chaque activité de prestation de services

Situations professionnelles significatives

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés de l'emploi type ciblé par le diplôme. Par nature, elles sont donc en nombre réduit.

Le salarié responsable d'élevage et le chef d'entreprise qui maîtrise ces situations significatives seraient donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type. Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Pilotage de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de l'entreprise • Prise de décisions • Élaboration d'un projet pour l'entreprise • Ajustements et changements d'orientation du système d'exploitation 	Maintenir et/ou développer l'entreprise, dans un contexte de durabilité, en fonction des objectifs et du contexte
Gestion économique et administrative	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement des données comptables et technico-économiques liées au suivi des productions et à la traçabilité • Analyse des résultats économiques et financiers de l'entreprise • Prévisions et suivi de trésorerie 	Obtenir les éléments nécessaires au pilotage de l'entreprise et répondant aux exigences administratives
Organisation du travail et management	<ul style="list-style-type: none"> • Planification du travail • Organisation d'un chantier ou d'une période de travail • Encadrement de salariés, apprentis, stagiaires, pairs • Gestion des emplois et des compétences 	Rationaliser et organiser le travail dans l'entreprise

.../...

Champs de compétences	SPS	Finalités
Surveillance sécurisée des animaux et conduite des activités d'élevage et de pension	<ul style="list-style-type: none"> ● Gérer l'alimentation des animaux ● Intervenir dans la conduite de la sélection et de la reproduction des animaux ● Assurer l'hygiène et le maintien de l'état de santé des animaux ● Apprécier un animal, un groupe d'animaux à partir du comportement et de l'état sanitaire 	Assurer en permanence les conditions d'un élevage rationnel
Contrôle des conditions d'hébergement des animaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer la maintenance et l'entretien des bâtiments et matériels ● Contrôler les paramètres d'ambiance ● Réagir aux imprévus 	Assurer la fonctionnalité des équipements et des installations
Conduite des opérations de socialisation et d'éducation des animaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Préparer un animal pour la vente ● Mettre en œuvre des exercices de socialisation et d'éducation de base 	Mettre à la disposition de la clientèle des animaux aptes à vivre en société
Commercialisation des chiens et des chats	<ul style="list-style-type: none"> ● Acte de vente (directe ou à des intermédiaires) ● Négociation avec les acheteurs ● Promotion des produits ● Prospection 	Valoriser sa production conformément aux objectifs fixés
Prestation de services	<ul style="list-style-type: none"> ● Conception et réalisation de prestations de services ● Suivi technico-économique 	Assurer un complément de revenus. Répondre aux attentes et aux besoins des clients

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Conduite et gestion d’une entreprise
du secteur canin et félin”

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué de trois parties :

- la liste des capacités attestées par le diplôme,
- le tableau des épreuves,
- les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont donc de deux ordres :

- des capacités générales identiques pour tous les baccalauréats professionnels du ministère chargé de l'agriculture,
- des capacités professionnelles spécifiques à la spécialité “Conduite et gestion d’une entreprise du secteur canin et félin” identifiées à partir des situations professionnelles significatives.

Capacités générales

C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles

- C1.1- Identifier les principaux enjeux de la communication médiatisée et interpersonnelle
- C1.2- Exploiter une recherche d'informations en réponse à un besoin professionnel, social ou culturel
- C1.3- Utiliser des techniques et des références littéraires, culturelles ou artistiques pour s'exprimer
- C1.4- Argumenter un point de vue
- C1.5- Interpréter des faits ou événements sociaux du monde actuel à l'aide des outils de l'histoire et de la géographie

C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle*

- C2.1- Communiquer à l'oral
- C2.2- Communiquer à l'écrit

C3- Développer sa motricité

C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques

- C4.1- Résoudre des problèmes en mobilisant des outils et des raisonnements mathématiques
- C4.2- Utiliser les technologies de l'information et de la communication de manière raisonnée et autonome
- C4.3- Expliquer des faits scientifiques à l'aide des outils et des raisonnements de la physique et de la chimie
- C4.4- Expliquer des enjeux liés au monde vivant

* le niveau d'exigence correspond au niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

Capacités professionnelles

C5-Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités d'élevage, de pension et d'éducation

- C5.1- Raisonner les choix techniques liés aux activités d'élevage et de pension
- C5.2- Raisonner les choix techniques liés aux activités de socialisation et d'éducation

C6-Élaborer un diagnostic global de l'entreprise dans un contexte de durabilité

- C6.1- Situer l'entreprise dans son environnement
- C6.2- Caractériser le fonctionnement de l'entreprise
- C6.3- Formuler des éléments d'un diagnostic de durabilité

C7-Communiquer en situation professionnelle

- C7.1- S'informer sur les évolutions techniques et réglementaires
- C7.2- Communiquer en interne et avec les partenaires extérieurs

C8-Caractériser le contexte socio-économique de l'entreprise et le marché du chien et du chat

- C8.1- Repérer les principales caractéristiques de l'élevage du chien et du chat
- C8.2- Caractériser le marché du chien et du chat et ses enjeux sociétaux
- C8.3- Identifier le cadre réglementaire lié à la protection animale

C9-Commercialiser les animaux de l'élevage et les services associés

- C9.1- Élaborer une stratégie commerciale
- C9.2- Mettre en œuvre des techniques commerciales dans le respect de la réglementation

C10-Réaliser la gestion technico-économique de l'entreprise

- C10.1- Évaluer les résultats de l'entreprise en utilisant les indicateurs technico-économiques et financiers
- C10.2- Analyser l'impact d'une décision stratégique
- C10.3- Identifier les dimensions juridiques et fiscales de l'entreprise
- C10.4- Gérer les ressources humaines de l'entreprise

C11-Conduire les activités d'élevage et de pension dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal

- C11.1- Raisonner la conduite des activités
- C11.2- Organiser le travail en sécurité et dans le respect de la réglementation
- C11.3- Réaliser les opérations liées à l'élevage et à la pension
- C11.4- Analyser les performances technico-économiques et les impacts des activités
- C11.5- Assurer la fonctionnalité des installations et des équipements

C12-Conduire les opérations de socialisation et d'éducation des animaux

- C12.1- Gérer le processus de socialisation des animaux
- C12.2- Assurer l'éducation de base des animaux
- C12.3- Réaliser des interventions favorisant l'insertion sociale des animaux

C 13- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Candidats en CCF

E1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste, et compréhension du monde

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles			
C1.1- Identifier les principaux enjeux de la communication médiatisée et interpersonnelle			
C1.2- Exploiter une recherche d'informations en réponse à un besoin professionnel, social ou culturel	CCF	1	
C1.3- Utiliser des techniques et des références littéraires, culturelles ou artistiques pour s'exprimer			MG1
C1.4- Argumenter un point de vue		2	
C1.5- Interpréter des faits ou événements sociaux du monde actuel à l'aide des outils de l'histoire et de la géographie	EPT	1	

E2 : Langue et culture étrangères

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle	CCF	1	MG2

E3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C3- Développer sa motricité	CCF	1	MG3

E4 : Culture scientifique et technologique

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques			
C4.1- Résoudre des problèmes en mobilisant des outils et des raisonnements mathématiques	EPT	1,5	
C4.2- Utiliser les technologies de l'information et de la communication de manière raisonnée et autonome			MG4
C4.3- Expliquer des faits scientifiques à l'aide des outils et des raisonnements de la physique et de la chimie	CCF	2,5	
C4.4- Expliquer des enjeux liés au monde vivant			

E5 : Choix techniques

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C5-Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités d'élevage, de pension et d'éducation	EPT	2	MP4

E6 : Pilotage de l'entreprise

Capacités à certifier	Modalité	Coeff	Module
C6-Elaborer un diagnostic global de l'entreprise dans un contexte de durabilité	EPT	3	MP1
C7-Communiquer en situation professionnelle			

E7 : Pratiques professionnelles

Capacités à certifier	Modalité	Coeff	Module
C8-Caractériser le contexte socio-économique de l'entreprise et le marché du chien et du chat	CCF	5	MP2 MP3 MP5 MP6 MP7 MAP
C9-Commercialiser les animaux d'élevage et les services associés			
C10-Réaliser la gestion technico-économique de l'entreprise			
C11-Conduire les activités d'élevage et de pension dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal			
C12-Conduire les opérations de socialisation et d'éducation des animaux			
C13-S'adapter à des enjeux professionnels particuliers			

Épreuve facultative

CCF points
au-dessus
de 10

Candidats hors CCF

Epreuves	Capacités	Modalité	Coeff	Modules
E1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste, et compréhension du monde	C1	écrit	4	MG1
E2 : Langue et culture étrangères	C2	oral	1	MG2
E3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES	C3	pratique	1	MG3
E4 : Culture scientifique et technologique	C4	écrit	4	MG4
E5 : Choix techniques	C5	écrit	2	MP4
E6 : Pilotage de l'entreprise	C6, C7	oral sur écrit	3	MP1
E7 : Pratiques professionnelles	C8 à C13	pratique et oral	5	MP2 MP3 MP5 MP6 MP7 MAP

Épreuve facultative

Points au-dessus de 10

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une épreuve facultative. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par contrôles en cours de formation pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en oeuvre du contrôle en cours de formation (CCF).

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les autres candidats.

Définition de l'épreuve E1 Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde

Elle valide la capacité C1.

Elle est affectée du coefficient 4.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :

- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :

- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de français,
- une partie affectée du coefficient 1, dont la correction est effectuée par les enseignants d'histoire et géographie.

- de 3 CCF affectés du coefficient 1.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :

- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de français,
- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants d'histoire et géographie.

Définition de l'épreuve E2 Langue et culture étrangères

L'épreuve valide la capacité C2.

Elle est affectée du coefficient 1.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle comprend 2 CCF évaluant les 5 activités langagières.

Pour les candidats hors CCF, elle prend la forme d'une épreuve orale d'une durée maximale de 20 minutes.

Les candidats disposent de 20 minutes pour la préparation.

L'épreuve atteste du niveau B1+ du CECRL.

Définition de l'épreuve E3 Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES

L'épreuve valide la capacité C3.

Elle est affectée du coefficient 1.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 CCF à partir de 3 APSAES différentes choisies dans une liste définie au niveau national et régional.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve pratique qui porte sur 1 APSAES choisie dans une liste définie au niveau national et régional.

Définition de l'épreuve E4 Culture scientifique et technologique

L'épreuve valide la capacité C4.

Elle est affectée d'un coefficient 4.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :

- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de deux heures, affectée du coefficient 1,5. La correction est effectuée par les enseignants de mathématiques,

- de 3 CCF affectés du coefficient 2,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :

- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de mathématiques.

- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de physique-chimie et de biologie-écologie.

Définition de l'épreuve E5 Choix techniques

L'épreuve valide la capacité C5.

Elle est affectée d'un coefficient 2.

L'épreuve est commune à tous les candidats en CCF et hors CCF.

Elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2h30.

L'épreuve comprend des questions mobilisant des références techniques et scientifiques et peut s'appuyer sur un nombre restreint de documents.

La correction est effectuée par un enseignant de zootechnie et par un enseignant de biologie-écologie.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale.

Définition de l'épreuve E7 Pratiques professionnelles

L'épreuve valide les capacités C8 à C13.

Elle est affectée d'un coefficient 5.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve comporte 6 CCF.

Pour les candidats hors CCF :

Il s'agit d'une épreuve ponctuelle pratique et orale d'une durée de 1h30.

Elle a pour support un ensemble de documents fournis par le candidat relatifs aux activités pratiques qu'il a effectuées.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de zootechnie
- un enseignant de SESG
- un professionnel du secteur*.

Définition de l'épreuve E6 Pilotage de l'entreprise

L'épreuve valide les capacités C6 et C7.

Elle est affectée du coefficient 3.

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale sur support écrit identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

C'est une épreuve orale d'une durée de 30 minutes, qui s'appuie sur un document écrit obligatoire de 15 à 20 pages maximum, sans annexe, rédigé par le candidat.

Elle se déroule en deux temps :

- un exposé d'une durée de 10 minutes,
- un entretien avec les examinateurs d'une durée de 20 minutes.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de Sciences Economiques Sociales et de Gestion (SESG)
- un enseignant de Zootechnie
- un professionnel du secteur*

* L'absence de professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Conduite et gestion d’une entreprise
du secteur canin et félin”

Référentiel de formation

Baccalauréat professionnel “Conduite et gestion d’une entreprise du secteur canin et félin”

Modules d’enseignement général

MG1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde	308h
MG2 : Langue et culture étrangères	98h
MG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi	112h
MG4 : Culture scientifique et technologique	280h

Modules d’enseignement professionnel

MP1 : Pilotage de l’entreprise	64h
MP2 : Contexte socio-économique de l’entreprise et commercialisation	142h
MP3 : Gestion de l’entreprise du secteur canin et félin	98h
MP4 : Zootechnie générale et comparée	132h
MP5 : Conduite des activités d’élevage et de pension	118h
MP6 : Conduite des opérations de socialisation et d’éducation	84h
MP7 : Choix, utilisation et maintenance des bâtiments et des équipements	76h
MAP : Module d’adaptation professionnelle	56h

Dont activités pluridisciplinaires

Horaire affecté au domaine professionnel	112h
--	------

Stage(s) en milieu professionnel14 à 16 semaines

Stage collectif éducation à la santé et au développement durable1 semaine

Le stage d'une semaine ou son équivalent fractionné fait partie intégrante de la formation et vise l'éducation à la santé, à la sécurité, et au développement durable, en mettant l'accent sur l'action et une démarche de projet.

Ce stage poursuit des objectifs communs à travers les deux thématiques développées :

- induire une réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles ou collectives,
- favoriser un comportement responsable dans la vie personnelle et professionnelle.

Il s'articule avec les modules MG3 et MG4 dont certains objectifs sont aussi liés au respect de la santé.

La sensibilisation des élèves aux dangers, aux risques professionnels et à leur prévention est aussi réalisée à travers les modules professionnels et les périodes en milieu professionnel.

Quant au développement durable, il est pris en compte dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en oeuvre des activités professionnelles.

Le stage collectif permet la réflexion et la mise en oeuvre d'une action dans un cadre concret, en lien ou non avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un atout pour la réussite du projet mis en oeuvre dans le cadre du stage collectif.

Le choix des thématiques et les compétences à développer sont raisonnées sur l'ensemble du cursus.

Enseignements à l'initiative de l'établissement112h

L'organisation de ces enseignements est pilotée par l'établissement selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique de l'établissement et validé par le Conseil d'Administration.

Orientations proposées :

- consolidation de compétences méthodologiques : lecture de consignes, gestion de la trace écrite, organisation du travail, autonomie, appropriation de l'outil documentaire...
- consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles : droits de l'homme, citoyenneté, vie en société, respect d'autrui, projet sportif et/ou culturel, débats sur des choix techniques...
- orientation, projet individuel et professionnel de l'élève, aide à la réussite, aide individualisée...

Ces enseignements participent de l'individualisation de la formation.

Horaires

La répartition des horaires par discipline est l'objet d'un arrêté spécifique "grille horaire".

Enseignements facultatifs et unités facultatives

Liste des enseignements facultatifs

Les enseignements facultatifs pouvant être proposés dans les établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat sont les suivants :

- Langues vivantes :
 - étrangères I, II ou III
 - langues et cultures régionales
 - langue des signes française
- Hippologie et équitation
- Pratiques professionnelles et projets
- Pratiques physiques et sportives
- Pratiques sociales et culturelles :
 - pratiques culturelles et artistiques
 - technologies de l'informatique et du multimédia.

Unité facultative

Elle valide les résultats d'une période de formation effectuée en milieu professionnel dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre échange, dans le cadre de la préparation au diplôme du baccalauréat professionnel.

Unité facultative "engagement citoyen"

Elle permet aux apprenants inscrits aux diplômes du baccalauréat professionnel de valoriser leur engagement citoyen dans et hors de l'établissement. L'évaluation de cette unité facultative s'appuie sur les acquis obtenus à l'occasion de situations d'engagement dans le cadre de la vie sociale des candidats.

La formation professionnelle est définie en étroite relation avec le référentiel professionnel et en cohérence avec la formation dispensée en classe de seconde professionnelle "Productions animales". Elle vise une professionnalisation au niveau IV. Elle comprend une formation en milieu professionnel.

Sous statut scolaire, la formation se déroule sur deux années soit 56 semaines auxquelles s'ajoutent des stages en milieu professionnel.

Pour l'ensemble de la formation professionnelle, une place prépondérante est accordée à l'acquisition des compétences communes exercées par tous les responsables d'entreprise :

- le cœur du métier est centré autour des compétences zootechniques et commerciales,
- les dimensions éthiques et environnementales sont prises en compte et s'ajoutent aux dimensions zootechniques et commerciales.

La formation professionnelle est définie par :

- sept modules professionnels, accompagnés d'un module d'adaptation professionnelle (MAP),
- les situations pluridisciplinaires centrées sur l'enseignement professionnel.

Les modules professionnels comprennent :

MP1 : Pilotage de l'entreprise
MP2 : Contexte socio-économique de l'entreprise et commercialisation
MP3 : Gestion de l'entreprise du secteur canin et félin
MP4 : Zootechnie générale et comparée
MP5 : Conduite des activités d'élevage et de pension
MP6 : Conduite des opérations de socialisation et d'éducation
MP7 : Choix, utilisation et maintenance des bâtiments et des équipements
MAP : Module d'adaptation professionnelle

Le module d'adaptation professionnelle (MAP) a les objectifs suivants :

- permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte des établissements,
- ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités, des fonctions et des modalités de conduite, de gestion et de commercialisation.

Les thèmes de pluridisciplinarité sont les suivants (liste non exhaustive) :

- Fonctionnement et diagnostic de l'entreprise et prise de décisions
- Le marché et ses enjeux sociétaux
- La réglementation
- Les techniques de négociations-vente
- Les plans de prophylaxie sanitaire et médical
- Intérêt de la génomique en sélection canine
- Les différents cycles de reproduction
- Les biotechnologies
- Analyse des résultats technico-économiques
- Fonctionnalité des installations et des équipements
- Maîtrise des paramètres d'ambiance et de confort
- Gestion des effluents d'élevage
- La sécurité électrique (milieu humide)

Santé et sécurité au travail

La formation professionnelle doit intégrer les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels.

Le jeune en formation doit :

- pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages,
- préserver sa santé, sa sécurité et celle de son entourage.

Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière doit être portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans des situations professionnelles.

La formation poursuit un objectif : éduquer à la santé et à la sécurité au travail, et une double finalité : la sécurité immédiate des jeunes en formation et la prévention des risques par l'éducation.

Dans le cadre de l'autonomie des établissements et selon les possibilités, des formations au diplôme de "Sauveteur Secouriste du Travail" (SST) peuvent être proposées aux apprenants.

Développement durable

La formation doit prendre en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale. Au-delà de l'éducation du citoyen au développement durable, visée dans le stage collectif, la formation professionnelle doit prendre en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale.

Pour cela, la formation professionnelle doit apporter des savoirs d'ordre socio-économique, scientifique, historique et culturel nécessaires à la compréhension des enjeux du développement durable et des savoirs et savoir-faire d'ordre scientifique et technique appropriés pour une activité professionnelle adaptée.

La formation en milieu professionnel :

Elle représente 14 à 16 semaines dont 12 sont prises sur la scolarité et sont consacrées au(x) stage(s) individuel(s) des élèves en entreprise.

Module MG1 Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde

Objectif général du module

Mobiliser des éléments d'une culture humaniste pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique.	Français	112h
- Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel.	ESC	84h
- Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde.	Histoire-Géographie	84h
- Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation.	Documentation	28h

Module MG2 Langue et culture étrangères

Objectif général du module

Communiquer en langue étrangère dans des situations sociales et professionnelles en mobilisant des savoirs langagiers et culturels

Objectifs du module	Discipline	Horaire
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la langue orale, - S'exprimer à l'oral en interaction, - S'exprimer à l'oral en continu, - Comprendre la langue écrite, - S'exprimer par écrit, 	dans des situations sociales et professionnelles. Langue vivante	98 h

Niveau B1+ (utilisateur indépendant de niveau seuil) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

Module MG3

Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi

Objectif général du module

Acquérir des connaissances et construire des compétences motrices pour devenir un citoyen physiquement et socialement éduqué

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi.		
- Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité.	EPS	112 h
- Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives.		
<i>Ces objectifs s'appuient sur les finalités des programmes de l'EPS affichées dans les textes officiels des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Agriculture.</i>		

Module MG4

Culture scientifique et technologique

Objectif général du module

Mobiliser des éléments d'une culture scientifique et technologique pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers.	Mathématiques	112h
- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé.	Biologie-Écologie	70h
- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies.	Physique chimie	70h
- Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).	Informatique	28h

Module MP1 Pilotage de l'entreprise

Objectif général

Analyser la conduite de l'entreprise et élaborer un diagnostic global dans un contexte de durabilité

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri
- Analyser le fonctionnement global d'une entreprise du secteur canin et félin dans son environnement			
- Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite de l'entreprise du secteur canin et félin	SESG	14h	SESG 50h Zootechnie 50h
- Analyser les modalités et l'impact d'une prise de décision du chef d'entreprise			

Module MP2 Contexte socio-économique de l'entreprise et commercialisation

Objectif général

Prendre en compte le contexte socio-économique de l'entreprise pour commercialiser les chiens, les chats et les services associés

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri
- Caractériser le contexte socio-économique de l'entreprise et le marché	SESG-GE SESG-GC	56h 56h	SESG –GE 10h SESG- GC 6h
- Commercialiser les animaux de l'élevage et les services associés	Zootechnie	14h	Zootechnie 16h

Module MP3 Gestion de l'entreprise du secteur canin et félin

Objectif général

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise du secteur canin et félin et raisonner les décisions en utilisant les outils de gestion appropriés

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Utiliser les documents de la comptabilité de l'entreprise du secteur canin et félin		
- Réaliser un diagnostic économique et financier de l'entreprise du secteur canin et félin		
- Raisonner une décision et un projet	SESG- GE	98h
- Identifier les dimensions fiscale, juridique et sociale nécessaires à la gestion de l'entreprise du secteur canin et félin		
- Identifier les principaux aspects des ressources humaines		

Module MP4 Zootechnie générale et comparée

Objectif général

Présenter les caractéristiques biologiques, physiologiques et comportementales des espèces canine et féline permettant de raisonner les choix techniques en matière d'activités d'élevage, de pension, de socialisation et d'éducation

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri
- Présenter les fonctions productives dans une perspective d'élevage			
- Présenter les fonctions sensorielles et les caractéristiques comportementales mobilisées en vue de la socialisation et de l'éducation	Zootechnie Biologie-écologie	84h 28h	Zootechnie 20h Biologie-écologie 20h

Module MP5 Conduite des activités d'élevage et de pension

Objectif général

Conduire les activités d'élevage et de pension dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri
- Conduire les activités d'élevage			
- Conduire les activités spécifiques à la pension	Zootechnie	112h	Zootechnie 6h SESG-GE 6h
- Analyser les résultats technico-économiques des activités d'élevage et de pension			

Module MP6 Conduite des opérations de socialisation et d'éducation

Objectif général

Conduire des opérations de socialisation et d'éducation dans le respect du bien-être animal

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Conduire le développement comportemental du chiot et du chaton		
- Réaliser les opérations de manipulation chez le chien et chez le chat		
- Conduire un processus d'éducation chez le chien	Zootechnie	84h
- Présenter un chien ou un chat en exposition		

Module MP7

Choix, utilisation et maintenance des bâtiments et des équipements

Objectif général

Assurer la fonctionnalité des installations et des équipements en élevage canin et félin dans le respect des réglementations et de la préservation de la santé et de la sécurité au travail

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri
- Caractériser les lieux de vie à l'aide de leurs paramètres d'ambiance et dans une perspective de fonctionnalité et de maîtrise des qualités sanitaires			
- Assurer la maintenance de premier niveau des installations et matériels en prenant en compte la santé et la sécurité au travail	STE Physique-chimie	42h 14h	STE 20h Physique- chimie 10h Zootechnie 10h
- Assurer l'entretien des bâtiments et abords en prenant en compte la santé et la sécurité au travail			

Module d'adaptation professionnelle

Objectif général

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement		
- Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités, des fonctions et des modalités de conduite, de gestion et de commercialisation	STP	56h

Activites pluridisciplinaires

Thèmes de l'activité	Module associé	Horaire élève	Répartition pluri
- Fonctionnement et diagnostic de l'entreprise et prise de décisions	MP1	50h	Zootechne 50h SESG-GE 50h
- Le marché et ses enjeux sociétaux - La réglementation - Les techniques de négociations-vente	MP2	16h	Zootechne 16h SESG-GC 6h SESG-GE 10h
- Plans de prophylaxie sanitaire et médical - Intérêt de la génomique en sélection canine - Les différents cycles de reproduction : l'activité sexuelle de la femelle, la mise bas, les soins aux jeunes et le colostrum - Biotechnologies	MP4	20h	Zootechne 20h Biologie-écologie 20h
- Analyse des résultats technico-économiques	MP5	6h	Zootechne 6h SESG-GE 6h
- Fonctionnalité des installations et des équipements - Maîtrise des paramètres d'ambiance et de confort - Gestion des effluents d'élevage - Sécurité électrique (milieu humide)	MP7	20h	STE 20h Physique-chimie 10h Zootechne 10h

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Conduite et gestion d’une entreprise
du secteur canin et félin”

Les unités de formation

MG1

Langue française, langages,
éléments d'une culture
humaniste et compréhension
du monde

Objectif général du module :

Mobiliser des éléments d'une culture humaniste pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux ; développer sa culture littéraire et son esprit critique.
- ▶ Objectif 2- Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel.
- ▶ Objectif 3- Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde.
- ▶ Objectif 4- Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le module d'enseignement général "Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde" a pour finalité la maîtrise de l'expression orale et écrite, l'acquisition de connaissances, de valeurs et de langages communs.

Il doit permettre à l'élève, l'apprenti et l'adulte en formation :

- d'exprimer un jugement respectueux d'autrui,
- de réfléchir sur le monde d'aujourd'hui,
- de se confronter avec la production artistique d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs.

Le module MG1 aide à la formation d'opinions raisonnées, et favorise l'ouverture au monde et à la culture.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique

L'enseignement du français en baccalauréat professionnel vise à atteindre les trois objectifs suivants :

- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer ;
- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire ;
- devenir un lecteur compétent et critique : confronter des savoirs et des valeurs.

1.1- Ecrire pour soi et pour les autres.

- 1.1.1- Résumer, rendre compte, expliquer, justifier.
- 1.1.2- Produire des écrits à finalité professionnelle.
- 1.1.3- Rédiger un discours argumentatif, prendre en compte la thèse adverse, énoncer un point de vue, le soutenir par des arguments, conclure (sujets de société, d'actualité, confrontation de valeurs).
- 1.1.4- Pratiquer l'écriture d'invention.
- 1.1.5- Respecter les codes de la langue écrite, utiliser des procédés stylistiques.

1.2- Échanger à l'oral : s'exprimer, écouter, réagir.

- 1.2.1- Mettre en voix (théâtre, poésie).
- 1.2.2- Reformuler, exposer, débattre.
- 1.2.3- Exprimer un point de vue nuancé (les valeurs d'aujourd'hui et d'autrefois).
- 1.2.4- Maîtriser les procédés de la parole efficace (éloquence, rhétorique).

1.3- Devenir un lecteur actif et critique.

- 1.3.1- Mettre des œuvres en relation avec leur contexte historique (combats et engagements des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles).
- 1.3.2- Confronter sur une question de société des débats d'époques différentes.
- 1.3.3- Analyser la dimension symbolique d'un personnage, d'une situation, d'une œuvre (mythes...).
- 1.3.4- S'interroger à partir de textes, d'œuvres, sur soi-même et son rapport au monde.
- 1.3.5- Repérer, identifier et apprécier des procédés d'écriture.

►Objectif 2 : Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel

L'enseignement de l'éducation socioculturelle repose sur trois composantes distinctes et complémentaires :

- la communication interpersonnelle à finalité sociale et professionnelle,
- la communication médiatisée,
- l'éducation artistique.

Il a pour finalité de :

- développer les capacités de relation favorisant l'insertion sociale et professionnelle,
- préparer à une participation active, éclairée et exigeante à la vie sociale, civique et culturelle par une meilleure maîtrise de l'information et de son traitement médiatique,
- sensibiliser à l'action culturelle par l'acquisition d'une culture artistique et par la réalisation de productions mobilisant des capacités de création, d'imagination et de socialisation.

2.1- Observer et analyser des situations de communication interpersonnelle pour améliorer ses relations

sociales et professionnelles.

- 2.1.1- Identifier les différents éléments d'une situation de communication.
- 2.1.2- Mesurer l'importance du non-verbal dans la communication humaine.
- 2.1.3- Diagnostiquer les difficultés à communiquer pour y remédier.
- 2.1.4- Se préparer à différents types d'entretiens.
- 2.1.5- Savoir intervenir dans différents types de réunions.

2.2- Identifier les enjeux de la communication médiatisée pour se situer dans la vie sociale, civique et culturelle.

- 2.2.1- Acquérir des méthodes de lecture de l'image.
- 2.2.2- Analyser la diffusion de masse de l'information par les médias.
- 2.2.3- Débattre du rôle des médias du point de vue éthique et civique et des enjeux citoyens de la nécessité de s'informer.

2.3- Pratiquer une approche concrète du fait artistique.

- 2.3.1- S'initier à des formes d'expression artistique et à leurs évolutions contemporaines.
- 2.3.2- Analyser une œuvre artistique.
- 2.3.3- Réaliser une production culturelle et artistique.

►Objectif 3 : Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde

Cet objectif permet d'appréhender des faits s'inscrivant dans le temps et l'espace, ce qui contribue à l'élaboration d'une pensée plus autonome.

On utilise des supports variés et des documents de nature différente (cartes, textes, documents iconographiques, etc.). On veille à favoriser l'expression orale et écrite.

3.1- Étudier la France aux XIX^e et XX^e siècles.

- 3.1.1- Distinguer les évolutions sociales en France de 1830 à 1970 : "Être ouvrier(e) en France de 1830 à 1970" ou "Le monde rural en France du début du XIX^e à 1970" ou "La République et le fait religieux depuis 1880".

3.2- Étudier la France dans l'Union européenne.

- 3.2.1- Appréhender l'idée de l'Europe au XXe siècle.
- 3.2.2- Caractériser la France dans l'Union européenne : "Les espaces productifs" ou "Les mobilités de la population".
- 3.2.3- Identifier les territoires en France et dans l'Union européenne.

3.3- Étudier le monde au XXe siècle et au début du XXIe siècle.

- 3.3.1- Caractériser les relations internationales depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.
- 3.3.2- Distinguer et interpréter les formes et les conséquences de la décolonisation.
- 3.3.3- Caractériser l'évolution de la France depuis 1939.

3.4- Étudier les territoires et la mondialisation.

- 3.4.1- Analyser les flux et les réseaux de la mondialisation.
- 3.4.2- Identifier les pôles, les aires de puissance et les périphéries.
- 3.4.3- Cultures et mondialisation.

►Objectif 4 : Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation

4.1- Décrypter l'information et son organisation dans la société contemporaine.

- 4.1.1- Identifier le besoin d'information.
- 4.1.2- Réaliser une typologie de l'information et du document.
- 4.1.3- Structurer ces éléments dans le contexte d'un système d'information documentaire (espace ressource, base de données, Web) au travers de l'analyse d'exemples concrets appartenant à la sphère culturelle ou professionnelle.

4.2- Traiter l'information pour un usage ciblé contribuant à la compréhension du relativisme culturel du monde contemporain (recherche, analyse et communication).

- 4.2.1- Pratiquer de manière raisonnée la recherche documentaire (besoin, collecte et traitement de l'information).
- 4.2.2- Évaluer la qualité de l'information collectée (pertinence, validité, fiabilité).
- 4.2.3- Structurer l'information en vue de sa diffusion (ré-écriture, référencement, classement).
- 4.2.4- Se constituer une culture informationnelle au travers de l'élaboration d'un produit documentaire en relation avec les autres disciplines (document scriptovisuel, revue de presse, sitographie, dossier documentaire simplifié...).

MIG2

Langue et culture étrangères

Objectif général du module :

Communiquer en langue étrangère dans des situations sociales et professionnelles en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Comprendre la langue orale.
- ▶ Objectif 2- S'exprimer à l'oral en interaction.
- ▶ Objectif 3- S'exprimer à l'oral en continu.
- ▶ Objectif 4- Comprendre la langue écrite.
- ▶ Objectif 5- S'exprimer par écrit.



dans des situations sociales et professionnelles.

Niveau B1+ (utilisateur indépendant de niveau seuil) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Les enseignements de langues contribuent à l'enrichissement du rapport aux autres. Ils préparent ainsi à la mobilité dans un espace européen et international élargi.

On propose des supports et des activités permettant d'utiliser la langue dans des situations diverses, liées aux domaines professionnels, à la culture ou à la civilisation des pays dont on étudie la langue.

L'enseignement doit se fonder sur des situations de communication, dans lesquelles l'activité de l'apprenant est centrale. On privilégie l'approche dite actionnelle : la langue est utilisée pour effectuer des tâches et mener à bien des projets proches de ceux que l'on peut réaliser dans la vie réelle. Cette démarche – dans laquelle l'usage des technologies de l'information et de la communication est aussi naturel qu'indispensable – donne du sens aux apprentissages car elle permet de mieux comprendre l'intérêt et la finalité des étapes conduisant à la réalisation d'une tâche communicative précise.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Le module de langue vivante a pour objectif d'amener l'apprenant au degré élevé du niveau seuil, B1+ tel que défini par le Cadre Européen Commun de Référence.

Les cinq activités langagières doivent toutes faire l'objet d'un entraînement dans le cadre des formations mais il convient d'accorder une place plus importante aux trois compétences de l'oral : compréhension, expression en continu et expression en interaction.

MCG3

Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi

Objectif général du module :

Acquérir des connaissances et construire des compétences motrices pour devenir un citoyen physiquement et socialement éduqué.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi.
- ▶ Objectif 2- Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité.
- ▶ Objectif 3- Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

La finalité est de permettre une diversité d'expériences motrices et culturelles. Les enseignements d'EPS sont structurés selon deux ensembles de compétences :

Compétences propres à l'EPS, de dimension motrice

- réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée,
- se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains,
- réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique,
- conduire et maîtriser un affrontement individuel et collectif,
- réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi (cette compétence devient un passage obligé de formation en baccalauréat professionnel).

Compétences méthodologiques et sociales

- s'engager lucidement dans la pratique de l'activité,
- respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité,
- savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement.

A des fins de diversification, il est attendu qu'au moins quatre compétences propres à l'EPS et les trois compétences méthodologiques et sociales organisent l'offre de formation. Quatre APSAES au moins sont à programmer pour répondre à ces exigences.

Les niveaux d'acquisition propres au baccalauréat professionnel s'appuient sur le référentiel de compétences attendues dans le programme de l'EPS diffusé dans les textes officiels du ministère de l'Éducation Nationale et du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES)

1.1- Accéder à la diversité des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi.

1.2- S'engager dans les apprentissages pour enrichir sa motricité et la rendre efficace.

1.3- Atteindre des niveaux de pratique optima en adéquation avec son potentiel physique et son profil moteur.

1.4- Développer l'image et l'estime de soi pour construire sa relation aux autres.

►Objectif 2 : Gérer sa vie physique et sociale, en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité

2.1- Expliquer les mécanismes biologiques en jeu lors des APSAES.

2.2- Mettre en relation la pratique physique et sportive, la physiologie de l'effort et la mécanique du mouvement.

2.3- Raisonner une alimentation équilibrée, adaptée à

l'effort.

2.4- Analyser les comportements et attitudes efficaces dans le cadre de la préservation de la santé.

2.5- Pratiquer une activité et en analyser les effets sur soi.

2.6- Connaître et maîtriser les risques.

►Objectif 3 : Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives

Origine, évolution, diversité des pratiques, cadre réglementaire, éthique...

MG4

Culture scientifique et technologique

Objectif général du module :

Mobiliser des éléments d'une culture scientifique et technologique pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers.
- ▶ Objectif 2- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé.
- ▶ Objectif 3- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies.
- ▶ Objectif 4- Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Les enseignements de ce module concourent à la formation intellectuelle, professionnelle et citoyenne des élèves. En Baccalauréat professionnel, on se propose de compléter les acquis de la seconde professionnelle en vue d'enrichir la culture scientifique et technologique des apprenants.

Les démarches pédagogiques mises en oeuvre ont pour objectifs :

- de former à l'activité mathématique et scientifique par la mise en oeuvre des démarches d'investigation et d'expérimentation,
- de donner une vision globale des connaissances scientifiques et de leurs applications,
- de former à une utilisation raisonnée des outils technologiques, mathématiques et scientifiques,
- de permettre d'exercer un esprit critique par rapport aux enjeux liés au monde vivant (environnement, alimentation et santé), à l'impact des TIC sur la société, à l'information scientifique.

On s'efforce de contextualiser les supports de formation en fonction des secteurs professionnels et de s'appuyer sur des situations et exemples concrets.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers

L'utilisation des calculatrices graphiques et de l'outil informatique est une obligation dans la formation. Ces outils permettent d'une part d'expérimenter, de conjecturer, de construire et d'interpréter des graphiques, et d'autre part d'alléger ou d'automatiser certains calculs numériques et algébriques.

1.1- Traiter des données et interpréter un résultat statistique, gérer des situations simples relevant des probabilités.

1.1.1- Interpréter des indicateurs de tendance centrale (mode, classe modale, moyenne et médiane) et de dispersion (étendue, écart type et écart interquartile) pour des séries statistiques à une variable.

1.1.2- Analyser des tableaux de contingence pour deux variables qualitatives (degré de dépendance entre deux variables qualitatives).

1.1.3- Décrire quelques expériences aléatoires simples (tirages aléatoires avec ou sans remise dans une urne,...) et effectuer des calculs de probabilités (événement élémentaire, événement contraire, événements incompatibles, réunion et intersection d'événements, équiprobabilité).

1.1.4- Déterminer la probabilité conditionnelle d'un événement par rapport à un événement de probabilité non nulle.

1.1.5- Utiliser des tableaux et des arbres comme outils de démonstrations.

1.2- Mobiliser des compétences en algèbre et en analyse pour résoudre des problèmes concrets.

1.2.1- Résoudre un problème concret dont la situation est modélisée par une suite arithmétique ou géométrique.

1.2.2- Résoudre algébriquement et graphiquement une équation du second degré à une inconnue et déterminer le signe du polynôme associé.

1.2.3- Utiliser la représentation graphique de fonctions, ou leur expression algébrique, pour résoudre des équations et des inéquations.

1.2.4- Maîtriser graphiquement la notion de nombre dérivé (coefficient directeur de la tangente à une courbe) et utiliser la dérivation pour étudier les variations de fonctions (fonctions polynômes de degré inférieur ou égal à 3, fonctions homographiques).

1.2.5- S'approprier les représentations graphiques des fonctions logarithme népérien et exponentielle; utiliser les propriétés de ces fonctions ; étudier des fonctions du type $x \rightarrow e^{ax}$.

1.2.6- Déterminer l'intégrale d'une fonction et l'interpréter géométriquement dans le cas d'une fonction positive.

1.3- Utiliser la géométrie comme support dans des problèmes d'algèbre et d'analyse.

►Objectif 2 : Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé

Pour atteindre cet objectif, l'enseignement de biologie-écologie repose sur des notions relatives au monde vivant et à son fonctionnement aux différentes échelles, du niveau cellulaire à celui du système planétaire.

A travers les situations et exemples étudiés, sont donc apportées les connaissances fondamentales relatives à l'organisation et à la physiologie des organismes vivants. Une vision intégrée du fonctionnement de l'organisme humain (anatomie, physiologie) est également construite.

2.1- Apprécier l'influence des activités humaines sur les milieux dans une perspective de développement durable.

2.1.1- Identifier les composantes écologiques des milieux : composantes abiotiques, reconnaissance des êtres vivants, éléments de systématique, particularités écologiques d'un écosystème.

2.1.2- Analyser le fonctionnement des milieux : situation et place dans le territoire, identification et dynamique de la biodiversité, fonctionnement des écosystèmes.

2.1.3- Identifier des impacts des activités anthropiques sur l'environnement.

2.1.4- Justifier des actions humaines sur l'environnement dans une perspective de développement durable : prévention des risques, préservation et valorisation des espaces, gestion des ressources.

2.2- Identifier l'impact de facteurs de l'environnement sur la santé humaine.

2.2.1- Présenter des impacts de différents facteurs environnementaux sur la santé humaine : facteurs de risques, effets physiopathologiques.

2.2.2- Identifier des moyens de prévention.

2.2.3- Expliquer des mécanismes de lutte.

2.3- Montrer l'impact de l'alimentation sur la santé humaine.

2.3.1- Expliquer les principes de base d'une alimentation équilibrée : besoins de l'organisme, aliment source d'énergie, adaptation de la ration alimentaire, fonction de nutrition.

2.3.2- Décrire des risques et des maladies d'origine alimentaire : toxi-infections, déséquilibres et troubles du comportement alimentaire, allergies, intolérances.

2.3.3- Raisonner les conséquences des choix alimentaires : comportements alimentaires, incidences écologiques, problèmes éthiques.

► **Objectif 3 : Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies**

3.1- Acquérir des savoirs et analyser des informations liées aux propriétés de l'eau et des solutions aqueuses.

3.1.1- Définir et utiliser les caractéristiques physico-chimiques de l'eau et des solutions aqueuses (conductivité, concentrations molaires et massiques des espèces dissoutes, pH, TH).

3.1.2- Interpréter les résultats d'une fiche d'analyse d'eau (paramètres de qualité d'une eau) ; caractériser les sources de pollution des eaux.

3.1.3- Déterminer des quantités de matière par des dosages colorimétriques et pH-métriques de solutions acido-basiques (préparations des solutions, techniques expérimentales, exploitations).

3.2- S'approprier des savoirs liés aux bio-molécules présentes dans les aliments.

3.2.1- Présenter une classification générale des bio-molécules (glucides, lipides, protéines) ; situer et nommer les plus courantes dans cette classification.

3.2.2- Écrire les formules brutes et semi-développées des bio-molécules courantes.

3.2.3- Indiquer les phénomènes physico-chimiques responsables de la dégradation des aliments ; préciser quelques techniques mises en œuvre pour préserver leur qualité sanitaire.

3.2.4- Connaître la fonction et le résultat de l'hydrolyse des bio-molécules présentes dans les aliments lors de la digestion.

3.3- S'approprier des concepts et des lois liés à l'étude de quelques formes d'énergie et de leurs applications technologiques.

3.3.1- Caractériser une action mécanique par une force ; déterminer les conditions d'équilibre d'un solide.

3.3.2- Définir et calculer un travail, une énergie (mécanique, thermique et de rayonnement) ; donner des exemples liés à ces formes d'énergie et à leur transformation (machines thermiques, frigorifiques...).

3.3.3- Définir les grandeurs caractéristiques des courants continus et alternatifs ; énoncer et utiliser les lois fondamentales du courant continu.

3.3.4- Caractériser et calculer une puissance et une énergie électrique en courant continu et alternatif (coût de fonctionnement d'une installation électrique).

► **Objectif 4 : Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)**

4.1- Analyser un problème pour le résoudre à l'aide d'un ensemble d'outils informatiques.

4.1.1- Effectuer une analyse préalable (données disponibles, données à calculer et/ou traitements à réaliser).

4.1.2- Mettre en œuvre de manière raisonnée des logiciels et des fonctionnalités adaptés, pour répondre à un besoin identifié :

- de traitement d'informations (gestion pertinente de documents longs et composites, élaboration de feuilles de calcul nécessitant l'utilisation de fonctions logiques et des fonctionnalités de base de données, outils de localisation géographique, outils professionnels spécifiques) ;

- de communication (présentation assistée par ordinateur, outils de travail collaboratif).

4.2- Identifier les évolutions des TIC et leurs enjeux à partir d'un exemple caractéristique.

Approche des éléments technologiques, perspectives d'usage dans le domaine professionnel du secteur ou dans la vie quotidienne, impacts sociétaux.

MIP1

Pilotage de l'entreprise

Objectif général du module :

Analyser la conduite de l'entreprise et élaborer un diagnostic global dans un contexte de durabilité.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Analyser le fonctionnement global d'une entreprise du secteur canin et félin dans son environnement.
- ▶ Objectif 2- Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite de l'entreprise du secteur canin et félin.
- ▶ Objectif 3- Analyser les modalités et l'impact d'une prise de décision du chef d'entreprise.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre au futur bachelier :

- d'acquérir une méthode permettant, d'une part, la description du fonctionnement et la réalisation du diagnostic d'une entreprise du secteur canin et félin dans son environnement, et d'autre part, l'étude des modalités et de l'impact d'une décision stratégique du chef d'entreprise,
- de transposer ces outils à l'entreprise du stage,
- de se préparer l'épreuve terminale E6.

Son déroulement au cours de la formation doit être organisé conjointement par les professeurs de SESG et les enseignants des modules professionnels. Ce module peut faire l'objet d'une semaine banalisée.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Analyser le fonctionnement global d'une entreprise du secteur canin et félin dans son environnement

1.1- Identifier les critères de durabilité d'une entreprise du secteur canin et félin.

1.2- Collecter une information fiable et la traiter.

1.3- Analyser les différentes composantes de l'entreprise et leurs interactions.

1.4- Schématiser le fonctionnement global de l'entreprise

►Objectif 2 : Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite de l'entreprise du secteur canin et félin

2.1- Elaborer un diagnostic global à partir de diagnostics partiels

2.2- Valider le diagnostic

►Objectif 3 : Analyser les modalités et l'impact d'une prise de décision du chef d'entreprise

3.1- Identifier l'origine, les composantes et la mise en oeuvre d'une décision stratégique

3.2- Analyser les effets d'une décision au regard du fonctionnement de l'entreprise

MIP2

Contexte socio-économique de l'entreprise et commercialisation

Objectif général du module :

Prendre en compte le contexte socio-économique de l'entreprise pour commercialiser les chiens, les chats et les services associés.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Caractériser le contexte socio-économique de l'entreprise et le marché.
- ▶ Objectif 2- Commercialiser les animaux de l'élevage et les services associés.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module permet au responsable de l'entreprise du secteur canin et félin de prendre en compte le contexte socioéconomique pour commercialiser les chiens, les chats et les services associés. Il s'agit d'acquérir une méthodologie pour analyser le marché, et des outils propres aux techniques commerciales afin de définir et valoriser sa production conformément aux objectifs fixés.

Il s'agit également de maîtriser la réglementation spécifique à ce secteur d'activité. L'étude de la réglementation de la protection animale et des différents facteurs du bien-être animal doit être traitée en relation avec les modules MP5 et MP6. Ce lien avec la connaissance des spécificités des animaux commercialisés et le conseil au client, permet de développer une éthique de la "relation homme-animal" qui est transversale à l'ensemble de la formation.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Caractériser le contexte socio économique de l'entreprise et le marché

1.1- Analyser les marchés du chien et du chat et leurs enjeux sociétaux.

1.2- Identifier le cadre réglementaire de la protection animale

1.2.1- Présenter le statut juridique de l'animal et les obligations du détenteur qui en découlent

1.2.2- Identifier les rôles des autres acteurs en matière de protection animale

1.2.3- Présenter les objectifs des principaux textes relatifs à la vente de chiens et de chats et en déduire les conséquences dans son activité

►Objectif 2 : Commercialiser les animaux de l'élevage et les services associés

2.1- Analyser le comportement du consommateur

2.2- Elaborer une stratégie commerciale

2.3- Conduire la vente

2.4- Réaliser une action de communication

MP3

Gestion de l'entreprise du secteur canin et félin

Objectif général du module :

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise du secteur canin et félin et raisonner les décisions en utilisant les outils de gestion appropriés.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Utiliser les documents de la comptabilité de l'entreprise du secteur canin et félin.
- ▶ Objectif 2- Réaliser un diagnostic économique et financier de l'entreprise du secteur canin et félin.
- ▶ Objectif 3- Raisonner une décision et un projet.
- ▶ Objectif 4- Identifier les dimensions fiscale, juridique et sociale nécessaires à la gestion de l'entreprise du secteur canin et félin.
- ▶ Objectif 5- Identifier les principaux aspects des ressources humaines.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre au futur bachelier :

- d'établir, d'analyser et d'utiliser les résultats technico-économiques et financiers de l'entreprise du secteur canin et félin pour réguler ou orienter son fonctionnement.
- d'acquérir des notions fiscales, sociales, juridiques et relatives à la gestion des ressources humaines afin de mieux appréhender leur incidence lors de la prise de décision.

Il s'appuie sur l'étude de cas concrets et sur l'expérience vécue lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Il est obligatoirement mené en lien avec le module MP1. Il est souhaitable que le même professeur conduise ces deux modules ; si tel n'était pas le cas, les deux professeurs doivent travailler en lien étroit.

Le but n'est pas de former des spécialistes de la gestion mais de faire en sorte que les apprenants disposent d'une terminologie maîtrisée, d'outils et de raisonnements adaptables à des contextes différents et évolutifs.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Utiliser les documents de la comptabilité de l'entreprise du secteur canin et félin

- 1.1- Respecter les principes de l'enregistrement comptable
- 1.2- Interpréter des documents de synthèse

►Objectif 2 : Réaliser un diagnostic économique et financier de l'entreprise du secteur canin et félin

- 2.1- Construire un diagnostic technico-économique de l'entreprise
- 2.2- Réaliser un diagnostic financier de l'entreprise du secteur canin et félin

►Objectif 3 : Raisonner une décision et un projet

- 3.1- Raisonner un projet
- 3.2- Identifier les démarches liées à un projet d'installation

►Objectif 4 : Identifier les dimensions fiscale, juridique et sociale nécessaires à la gestion de l'entreprise du secteur canin et félin

- 4.1- Décrire les mécanismes de base des différents régimes fiscaux s'appliquant à l'entreprise du secteur canin et félin
- 4.2- Disposer des repères juridiques nécessaires à la conduite d'une entreprise du secteur canin et félin

►Objectif 5 : Identifier les principaux aspects des ressources humaines

- 5.1- Analyser l'organisation du travail
- 5.2- Gérer une équipe
- 5.3- Prendre en compte les aspects juridiques et administratifs de la gestion des ressources humaines

MP4

Zootechnie générale et comparée

Objectif général du module :

Présenter les caractéristiques biologiques, physiologiques et comportementales des espèces canine et féline permettant de raisonner les choix techniques en matière d'activités d'élevage, de pension, de socialisation et d'éducation.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Présenter les fonctions productives dans une perspective d'élevage.
- ▶ Objectif 2- Présenter les fonctions sensorielles et les caractéristiques comportementales mobilisées en vue de la socialisation et de l'éducation.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module est centré sur l'acquisition de connaissances biologiques et zootechniques.

On cherche ainsi à relier les caractéristiques biologiques, physiologiques et comportementales des espèces canine et féline avec les objectifs et les contraintes rencontrées dans les situations professionnelles. Ceci permet de faire apparaître la logique des conduites techniques et pratiques développées dans les modules MP5, MP6 et éventuellement le MAP.

L'enseignement a pour point de départ les connaissances zootechniques et biologiques acquises en classe de seconde professionnelle "Productions animales". Il est réalisé en cohérence avec les enseignements de biologie-écologie du module MG4, avec lesquels il peut s'articuler.

Les différents thèmes sont abordés selon une démarche comparative visant à mettre en évidence les points communs aux espèces canine et féline et à en souligner les particularités respectives.

On accorde une importance particulière à la maîtrise du vocabulaire scientifique et technique.

Les enseignements sont construits en concertation entre les enseignants de biologie-écologie et de zootechnie qui organisent la progression de ce module. Les activités pluridisciplinaires doivent faciliter les interactions entre les deux disciplines.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Présenter les fonctions productives dans une perspective d'élevage

1.1- Présenter les caractéristiques de l'alimentation du chien et du chat permettant de raisonner leur rationnement

1.1.1- Caractériser les aliments pour chiens et chats et leurs constituants

1.1.2- Préciser les caractéristiques de la digestion et du comportement alimentaire chez le chien et le chat

1.1.3- Déterminer les besoins du chien et du chat en fonction des stades physiologiques

1.1.4- Présenter les principales pathologies liées à l'alimentation

1.2- Présenter les caractéristiques de la reproduction du chien et du chat permettant d'en raisonner la conduite de l'accouplement à la puberté

1.2.1- Présenter le fonctionnement des appareils reproducteurs

1.2.2- Présenter les étapes de la reproduction, de la saillie à la mise bas

1.2.3- En déduire les notions générales de croissance et de développement

1.3- Présenter les connaissances en génétique permettant de raisonner la sélection du chien et du chat

1.3.1- Présenter la transmission des caractères héréditaires

1.3.2- Présenter les paramètres permettant de décrire la structure génétique d'une population et ses facteurs de variation

1.3.3- Mettre en évidence l'intérêt des applications de la génomique dans la sélection

1.4- Présenter les caractéristiques du contexte sanitaire en élevage canin et félin permettant de raisonner le maintien des animaux en bonne santé

1.4.1- Situer l'importance des problèmes sanitaires et leurs conséquences

1.4.2- Définir les notions de maladies, de troubles sanitaires et de facteurs de risque

1.4.3- Présenter les modes d'expression de la maladie et les moyens de défense de l'animal

1.4.4- Présenter et justifier la gestion de la santé dans l'entreprise

►Objectif 2 : Présenter les fonctions sensorielles et les caractéristiques comportementales mobilisées en vue de la socialisation et de l'éducation

2.1- Présenter les spécificités des organes des sens du chien et du chat permettant de raisonner la relation homme-animal

2.1.1- Présenter le système nerveux et la circulation de l'information

2.1.2- Mettre en évidence les caractéristiques et les spécificités des organes des sens

2.2- Présenter les caractéristiques comportementales du chien et du chat adultes

2.3- Présenter les caractéristiques du développement comportemental du chiot et du chaton jusqu'à l'âge adulte

MP5

Conduite des activités d'élevage et de pension

Objectif général du module :

Conduire des activités d'élevage et de pension dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Conduire les activités d'élevage.
- ▶ Objectif 2- Conduire les activités spécifiques à la pension.
- ▶ Objectif 3- Analyser les résultats technico-économiques des activités d'élevage et de pension.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module participe à l'acquisition des capacités nécessaires à :

- la gestion des reproducteurs et à l'élevage des jeunes d'une part,
- la gestion des activités spécifiques de la pension d'autre part.

Pour chaque opération « clé » liée à la conduite de l'élevage et de la pension, la formation vise à développer l'aptitude au raisonnement et à la prise de décision : repérage des enjeux liés aux choix techniques, leur justification en lien avec le contexte (marché, attentes sociétales...) et les objectifs de l'éleveur dans le respect du bien-être animal.

Selon l'organisation mondiale de la santé animale (OIE) "on entend par bien-être la manière dont un animal évolue dans les conditions qui l'entourent. Le bien-être d'un animal (BEA) est considéré comme satisfaisant si les critères suivants sont réunis : bon état de santé, confort suffisant, bon état nutritionnel, sécurité, possibilité d'expression du comportement naturel, absence de souffrances telles que douleur, peur ou détresse."

Les connaissances développées dans le module MP4 et leurs applications dans la conduite des activités d'élevage et de pension, doivent permettre de satisfaire à ces exigences.

En conséquence, la définition du BEA et de ses composantes sera rappelée lors de la séance introductive de ce module et les situations professionnelles vécues permettront une approche de son évaluation.

Ce module est conduit à partir d'une espèce support et on mettra en évidence les spécificités de l'autre espèce.

Ce module prend appui sur les apprentissages de la classe de seconde professionnelle "Productions animales".

L'ensemble du module devra être conduit en lien avec le module MP4.

Compte tenu du caractère professionnel de ce module, on accorde une place importante aux séances de TP et de TD.

Les séquences en milieu professionnel participent pleinement à cet enseignement.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Conduire les activités d'élevage

1.1- Gérer l'alimentation des différentes catégories d'animaux

- 1.1.1- Élaborer et comparer des plans d'alimentation
- 1.1.2- Réaliser le suivi des stocks
- 1.1.3- Préparer et distribuer l'aliment

1.2- Assurer la conduite de la reproduction et l'élevage des jeunes

- 1.2.1- Établir un plan de reproduction
- 1.2.2- Gérer la saillie, la gestation et la mise bas
- 1.2.3- Réaliser les soins aux jeunes et les faire identifier
- 1.2.4- Présenter les principales pathologies de la reproduction

1.3- Présenter les caractéristiques de la croissance et de l'élevage des jeunes

- 1.3.1- Gérer la croissance avant le sevrage
- 1.3.2- Organiser le sevrage

1.4- Gérer la sélection et le renouvellement des reproducteurs

- 1.4.1- Rappeler les rôles des différents organismes de la cynophilie et de la félinophilie
- 1.4.2- Commenter la démarche de sélection à l'échelle d'un club de race
- 1.4.3- Raisonner le choix et l'utilisation des reproducteurs
- 1.4.4- Effectuer les démarches d'enregistrement d'un animal dans un livre généalogique

1.5- Gérer la santé de l'élevage

- 1.5.1- Rappeler la réglementation relative à la gestion de la santé dans un élevage ou une pension
- 1.5.2- Raisonner un planning de prophylaxie sanitaire
- 1.5.3- Raisonner un planning de prophylaxie médicale
- 1.5.4- Mettre en œuvre les opérations liées à l'hygiène et à la santé

1.6- Elaborer une notice d'élevage à destination de l'acheteur

►Objectif 2 : Conduire les activités spécifiques à la pension

- 2.1- Assurer l'accueil de la clientèle
- 2.2- Gérer le séjour des animaux
- 2.3- Proposer des prestations annexes
- 2.4- Gérer les difficultés rencontrées

►Objectif 3 : Analyser les résultats technico-économiques des activités d'élevage et de pension

- 3.1- Calculer et interpréter les différents indicateurs techniques
- 3.2- Calculer et interpréter les différents indicateurs économiques
- 3.3- Apprécier la prise en compte du bien-être animal

MP6

Conduite des opérations de socialisation et d'éducation

Objectif général du module :

Conduire des opérations de socialisation et d'éducation dans le respect du bien-être animal.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Conduire le développement comportemental du chiot et du chaton.
- ▶ Objectif 2- Réaliser les opérations de manipulation chez le chien et chez le chat.
- ▶ Objectif 3- Conduire un processus d'éducation chez le chien.
- ▶ Objectif 4- Présenter un chien ou un chat en exposition.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module participe à l'acquisition des capacités nécessaires à la socialisation du chien et du chat et à l'éducation du chien. Il est conduit à partir d'une espèce support et on mettra en évidence les spécificités de l'autre espèce.

Pour chaque opération "clé" liée à la socialisation et à l'éducation, la formation vise le développement de l'aptitude au raisonnement et la mise en œuvre d'un processus de socialisation et d'éducation.

Ce module prend appui sur les apprentissages de la classe de seconde professionnelle "Productions animales".

L'ensemble du module devra être conduit en lien avec l'objectif 2 du module MP4. Les connaissances relatives aux fonctions sensorielles et aux caractéristiques comportementales du chien et du chat doivent contribuer à la conduite des opérations de socialisation et d'éducation dans le respect du bien-être animal.

Compte tenu du caractère professionnel de ce module, on accorde une place importante aux séances de TP-TD. Les séquences en milieu professionnel participent pleinement à cet enseignement.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

► **Objectif 1 : Conduire le développement comportemental du chiot et du chaton**

- 1.1- Réaliser les principales opérations liées au développement comportemental du chiot et du chaton
- 1.2- Identifier les principaux troubles du comportement

► **Objectif 2 : Réaliser les opérations de manipulation chez le chien et chez le chat**

► **Objectif 3 : Conduire un processus d'éducation chez le chien**

- 3.1- Présenter les principes d'apprentissage chez le chien
- 3.2- Appliquer les principales méthodes d'éducation

► **Objectif 4 : Présenter un chien ou un chat en exposition**

MP7

Choix, utilisation et maintenance des bâtiments et des équipements

Objectif général du module :

Assurer la fonctionnalité des installations et des équipements en élevage canin et félin dans le respect des réglementations et de la préservation de la santé et de la sécurité au travail.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Caractériser les lieux de vie à l'aide de leurs paramètres d'ambiance et dans une perspective de fonctionnalité et de maîtrise des qualités sanitaires.
- ▶ Objectif 2- Assurer la maintenance de premier niveau des installations et matériels en prenant en compte la santé et la sécurité au travail.
- ▶ Objectif 3- Assurer l'entretien des bâtiments et abords en prenant en compte la santé et la sécurité au travail.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Il s'agit d'un module pluridisciplinaire comportant des contenus en sciences et techniques des équipements (STE) et des contenus en sciences physiques. Les sciences physiques sont présentes dans ce module pour apporter un éclairage et des connaissances scientifiques, en complément des contenus du MG4 et en s'articulant sur celui-ci, pour l'explication et la compréhension des pratiques professionnelles.

Les contenus techniques de ce module portent sur les bâtiments, les installations, les matériels et les abords tels qu'ils sont utilisés dans les élevages canins et félins. En matière de conception des bâtiments d'élevage on attend de l'apprenant qu'il acquière les éléments de connaissances, d'analyse et de méthodes nécessaires au maître d'ouvrage. (Le maître d'ouvrage est responsable de l'expression fonctionnelle des besoins mais n'a pas forcément les compétences techniques liées à la réalisation de l'ouvrage). L'objectif du module vise l'acquisition de savoirs et savoir-faire pour assurer la fonctionnalité des locaux et installations en respectant les contraintes liées au bien-être animal, aux conditions d'hygiène des animaux, à l'organisation du travail, à la santé et à la sécurité au travail, à l'esthétique des locaux, au respect des réglementations en vigueur, à la préservation de l'environnement et à l'accueil de la clientèle.

En matière de maintenance des bâtiments, installations et matériels, l'exigence de formation se situe au premier niveau de maintenance selon la normalisation en vigueur.

Le déroulement de la formation relative à ce module doit s'appuyer sur des situations professionnelles et sur les acquis de la classe de seconde professionnelle "productions animales" module EP3 "Mise en œuvre des opérations techniques : élevage canin et félin" et du MG4 du baccalauréat professionnel pour ses contenus en physique-chimie. Il est donc fortement recommandé, dans un objectif d'efficacité et de cohérence, que l'enseignement de physique-chimie des modules MP4 et MP7 soit dispensé par le(a) même enseignant(e).

Les méthodes et activités pédagogiques relatives aux TP/TD doivent, trouver des supports d'étude, d'observation et de manipulation dans l'atelier d'élevage canin et/ou félin de l'établissement.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Caractériser les lieux de vie à l'aide de leurs paramètres d'ambiance et dans une perspective de fonctionnalité et de maîtrise des qualités sanitaires

1.1- Définir les contraintes externes à prendre en compte

1.1.1- Rechercher les contraintes administratives d'implantation et de construction des locaux d'élevage

1.1.2- Caractériser les contraintes liées à l'accueil de la clientèle

1.1.3- Lister les contraintes issues des normes relatives au traitement des effluents d'élevage

1.2- Apprécier la fonctionnalité des bâtiments d'élevage

1.2.1- Lire et interpréter les plans et dessins en bâtiments

1.2.2- Comparer les matériaux de construction usuels

1.2.3- Apprécier la fonctionnalité des bâtiments au regard de l'hygiène

1.2.4- Apprécier la fonctionnalité des espaces à l'égard du bien-être animal

1.2.5- Apprécier la fonctionnalité des espaces à l'égard des conditions de travail et de la sécurité

1.3- Définir et réguler les paramètres d'ambiance pour le bien-être animal

1.3.1- Raisonner la régulation de la température

1.3.2- Raisonner la qualité de l'air

1.3.3- Caractériser l'environnement sonore

►Objectif 3 : Assurer l'entretien des bâtiments et abords en prenant en compte la santé et la sécurité au travail

3.1- Assurer l'entretien des bâtiments

3.1.1- Nettoyer les sols et leurs revêtements

3.1.2- Réaliser des travaux d'entretien et d'aménagement dans le respect du code du travail

3.2- Assurer l'entretien des abords

3.2.1- Utiliser les tondeuses et débroussailleuses

3.2.2- Entretenir le matériel

3.2.3- Sécuriser l'activité mécanisée

3.2.4- Assurer l'entretien des clôtures

►Objectif 2 : Assurer la maintenance de premier niveau des installations et matériels en prenant en compte la santé et la sécurité au travail

2.1- Assurer la maintenance des réseaux

2.1.1- Maîtriser l'utilisation des réseaux électriques

2.1.2- Entretenir les réseaux d'eau potable

2.1.3- Entretenir les réseaux d'assainissement

2.2- Assurer la maintenance des équipements d'élevage

2.2.1- Entretenir les équipements de stockage et de préparation de l'alimentation

2.2.2- Maîtriser l'utilisation du matériel de nettoyage et de désinfection

2.2.3- Assurer le suivi des équipements de chauffage et de ventilation

2.3- Sécuriser l'activité de maintenance des installations

2.3.1- Prévenir les risques électriques et assurer la sécurité en milieu humide

2.3.2- Prévenir les risques chimiques

APSAES	Activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi
BEA	Bien-être animal
CCF	Contrôle en cours de formation
CDI	Centre de documentation et d'Information
CERCL	Cadre européen commun de référence pour les langues
DDCSPP	Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
EIE	Enseignement à l'initiative de l'établissement
EPS	Éducation physique et sportive
EPT	Épreuve ponctuelle terminale
ESC	Éducation socioculturelle
FDA	Fiche descriptive d'activités
LOF	Livre des Origines Français
MG	Module général
MAP	Module d'adaptation professionnelle
MP	Module professionnel
NAC	Nouveaux animaux de compagnie
OiE	Organisation mondiale de la santé animale
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SESG	Sciences économiques, sociales et de gestion
SCC	Société Centrale Canine
SPS	Situation professionnelle significative
SST	Sauveteur secouriste du travail
STE	Sciences et techniques des équipements
STP	Sciences et techniques professionnelles
TP/TD	Travaux pratiques / Travaux dirigés
TIC	Technologies de l'information et de la communication

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique

1er Avenue de Lowendal 75349 PARIS 07 SP

Mise à jour du 26 février 2018